



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Boisement d'une prairie a base d'essences feuillues sur 4,26 ha et peuplier sur 0,93 ha au lieu dit La Petite Cassine Section L parcelle 37 partie Commune de VENDRESSE 08160

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GFA LES LOMBARDS-LA GRAVELLE

Raison sociale

Groupement Foncier Agricole

N° SIRET

32245717700010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

LESIEUR JUBERT

Prénom(s)

Helene

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à transformer une partie de pâture existante qui n'est plus exploitée en espace boisé dans le cadre d'un aménagement durable visant à renforcer la biodiversité locale, améliorer la qualité des sols, et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique par la séquestration de carbone. Le projet prévoit notamment : - Le maintien d'une bande enherbée à l'ouest du projet sur une largeur de 10m environ (Bande large pour circulation, ...) - La plantation de 3 lignes de peupliers (soit environ 0,93ha) à la suite à la densité de 204 tiges /ha permettant ainsi de maintenir un espace ouvert - La plantation de chêne sessile (espèce indigène bien adaptée à la station) sur 3,78 ha à la densité de 625 tiges/ha - Le maintien de la ripisylve le long du petit ruisseau à l'est de la parcelle (Vieux arbres, espèces indigènes-maintien de biodiversité) - la plantation en complément d'une zone "tampon" permettant d'agrandir la ripisylve à base de saule et d'aulne (625plts/ha). Intérêt zone tampon pour les castors si cette espèce progresse dans le secteur - Le maintien d'un 'vieux' chêne à l'entrée pouvant servir de gîte ou de base de nourriture pour les chauves souris.

4.2 Objectifs du projet

- Valorisation de terres libres d'occupation par le nouveau propriétaire : Production de bois d'œuvre sur plusieurs générations - Création d'un patrimoine ayant un impact positif pour l'environnement : Fixation du carbone, épuration de l'air, amélioration de la qualité de l'eau, limitation des intrants chimiques sur plusieurs générations. - Aggrandissement du massif forestier (la parcelle est attenante à un massif boisé) - Maintien d'éléments écologiques intéressants pour la biodiversité (Arbre isolé-Ripisylve)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour les feuillus , Avant plantation la parcelle fera l'objet soit du passage d'une fraise travaillant le sol sur la ligne avant plantation ou La plantation sera realise par potet realise a la pelle. le but est d'eviter de trop perturber le milieu tout en permettant une bonne installation des plants. Les essences retenues sont le Chene sessile . toutefois, un melange d'essence favorable a la biodiversite pourra etre retenu par le proprietaire a raison de 80% de chene sessile et 10% de Tilleul et 10% d'erable sycomore.(Quantite pouvant etre revue en fonction des stations) La plantation sera realisee a la main a la densite de 625 a 800 tiges/ha avec protection individuelle. La plantation sera entretenue regulierement jusqu'a affranchissement de la vegetation concurrente : 5 passages minimum en 15 ans. tailles de formation et elagage seront prevus des la 3eme annee. regarni prevu jusqu'a 4 ans apres plantation. Pas de desherbage chimique (pas de desherbage ni a l'installation ni par la suite). Absence de fertilisation. Il est prevu egalement pour la partie situee le long du petit ruisseau la creation d'une plantation 'ripisylve' a base de Saule et Aulne glutineux a la densite de 625 a 800 tiges/ha avec protection individuelle. La technique de plantation retenue est celle decrite plus haut pour le chene et les precieux. Pas d'intrant chimique .Le but de cette bande est de creer une ripisylve pouvant servir de protection pour les feuillus si le castor est amene a prosperer dans la zone. Cette bande permettra de servir de base de nourriture au besoin. Une bande enherbe le long du ruisseau est egalement envisagee sur une larguer de 6m. Pour les peupliers : Plantation a la dent sur pelle a la densite de 204 tiges/ha (7x7m) avec protection individuelle regarni et entretien seront prevus jusqu'a 10

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Suivi de l'itineraire technique propre a chaque essence. Un document de gestion durable sera redige uniquement si la parcelle est boisee. En fin d'exploitation, la parcelle sera reboisee.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Neant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
La superficie cadastrale de la parcelle L 37 La petite Cassine est de 20 ha 35a 90 ca. Le projet concerne la partie Nord de la parcelle pour une superficie évaluée à 5 ha 57 ca. Plantation à base de chêne sessile (100%) ou en mélange avec 10% de tilleul et 10% d'érable sycomore sur 3,78 ha Maintien d'un élément écologique (vieux	(Bande enherbée Ouest sur 0,35ha, 0,35 ha) (Boisement feuillu principal (chêne sessile) sur 3,78 ha. 3,78 ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : E , " Lat. : N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Par contre, le projet se situe a proximite des ZNIEFF I suivantes : - FORET DOMANIALE DU MONT-DIEU 210001124 - BOIS DES CORDELIERS ET FRANC BOIS AU SUD DE LA CASSINE A VENDRESSE 210009849 - LES PRAIRIES DE LA VALLEE DE LA BAR ENTRE TANNAY ET VENDRESSE 210014802 - FORETS DES CRFTES DE CHAGNY-OMONT A SAUVI I F ET
En zone de montagne ?	☐	☒	SO
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	SO
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	SO
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	SO

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	SO
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	SO
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	D'après le site DREAL, Zone humide effective bien que la végétation n'est pas celle de ces milieux. Le propriétaire s'engage à ne pas installer de drainage artificiel ou de fosses drainants sur les parcelles concernées.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	SO
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	SO
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	SO
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	SO
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	SO
Dans un site inscrit ?	☐	☒	SO

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR 2100343 Site a chiropteres de la vallee de la Bar Inclus dans la zone
D'un site classé ?	☐	☒	SO

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	SO
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet se fera sans drainage. il veillera au maintien de la parcelle en l'etat. Le boisement permettra une amelioration de la qualite des eaux souterraines de par son couvert et son humus. - Une occupation perenne et maitrisee des terres, exempte d'usage de phytocides ou d'engrais et permettant de limiter les risques de pollution diffuse - diminution du risque de ruissellement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	SO
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	SO
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	SO

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Filtration des eaux-Amelioiration de la qualite
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	le projet va permettre l'extension du massif boise qui jouxte la propriete. Il prend soin de conserver les elements de diversite a son demarrage : Haie et ilot boise.(Bois de pus de 50 ans). Creation de ripisylve. Respect des consignes des annexes vertes jointes en annexes. La chauve souri a besoin de milieu ouvert que l'on essaie de maintenir par : - La creation des bandes
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	le projet va permettre l'extension du massif boise qui jouxte la propriete. Il prend soin de conserver les elements de diversite a son demarrage : Haie et ilot boise.(Bois de pus de 50 ans). Creation de ripisylve. Respect des consignes des annexes vertes jointes en annexes. La chauve souri a besoin de milieu ouvert que l'on essaie de maintenir par : - La creation des bandes enherbees - Le maintien des ripisylves et arbres isoles - la methode
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet permet de mettre en valeur un milieu delaisse par l'agriculture.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	SO
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Incendie, tempete, grele
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	SO
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	SO

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	SO
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	SO
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	SO
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	SO
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	SO
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	SO
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	SO
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	SO
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	SO
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Sequestration de CO2 et rejet d'oxygene
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	SO
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	SO
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe au nord de la parcelle L 37 qui jouxte la forêt. Elle prend soin de préserver les arbres et ripisylve existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Conversion d'un milieu agricole (élevage qui n'est plus d'actualité) à un milieu forestier.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

SO

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Travail localise du sol pour preserver les sols. Le boisement sera mene de facon a limiter les risques de pollution de l'environnement, limitant ainsi les risques de degradation des habitats naturels aux alentours du projet. Pas de recours au desherbage chimique, aucun pesticide ne sera utilise. Entretien courant hors periode de sensibilite pour la faune. Les protections anti-gibiers seront enlevees apres 6 a 10 ans. Arret d'entretien des interlignes au bout de 5-6 ans, lorsque la competition des herbacees n'est plus un danger pour la survie du peuplement. Pas d'utilisation de produits phytocides Intervention hors periode de forte pluie. Les travaux de preparations de sol se limiteront a un passage de fraise sur la ligne de plantation ou par creation de potet a la pelle 'type dent Becker'. Les travaux d'entretien des plantations seront effectues en general manuellement. Les entretiens mecanises seront realises hors periode de forte pluie afin d'eviter tout dommage au sol. Apres le debardage des grumes, on procedera a la remise en etat des terrains par rebouchage et compactage. Les interventions de debardage se feront hors periode de forte pluie lorsque les sols sont satures en eau afin d'eviter la formation d'ornieres lors du debardage. La distance de debardage est donc assez reduite. Des cloisonnements d'exploitations seront crees afin d'eviter les impacts negatifs sur l'ensemble de la parcelle.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet merite d'etre dispense d'evaluation environnementale car il ne va pas engendrer d'impact negatif sur l'environnement. La parcelle creera une diversite ecologique aux abords des terres agricoles. La plantation a un but environnemental car elle sera adaptee au futur climat, a l'economie pour la filiere bois et dans le social pour le patrimoine familial du proprietaire. Compte tenu du calendrier prevu pour les travaux, qui prend en compte les enjeux en termes de biodiversite et du maintien des haies existantes, il est possible de s'imaginer le faible impact genere par le boisement de cette parcelle. Ce projet permettra une amelioration de la qualite des eaux souterraine par rapport a l'etat actuel de la parcelle. Les essences proposees presentent des avantages environnementaux: - Filtration des nitrates et autres produits contribuant ainsi a

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

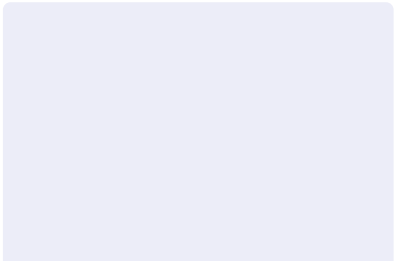
Nom LESIEUR-JUBERT

Prénom Helene

Qualité du signataire Associe indefiniment responsable

À VILLERS SEMEUSE

Fait le 11-11-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)